

point le Programme énergétique national avait été une réussite. Si ce programme connaît un si grand succès, pourquoi le ministre a-t-il jugé bon d'accorder au secteur un dégrèvement fiscal de l'ordre de 2 milliards de dollars?

M. Lalonde: Madame le Président, il faut juger du succès du programme en fonction de plusieurs éléments dont j'ai déjà parlé, à savoir la sécurité de l'approvisionnement, les perspectives pour les Canadiens et l'équité sur le plan du coût à la consommation. Tout observateur le moins objectif ne manquera pas de noter le grand succès du Programme énergétique national à cet égard. Comme je l'ai déjà dit, grâce au programme d'économies d'énergie, et du programme du remplacement du pétrole par le gaz en particulier, nous avons considérablement réduit nos besoins en importations, que nous avions prévus pour la décennie. Et nous avons considérablement contribué à canadianiser le secteur. Nous avons un régime des prix qui est équitable et avantageux par rapport à tous les autres pays industrialisés du monde. Ce sont là en soi d'excellentes réalisations. Toutefois, cette industrie se heurte à des difficultés en ce qui a trait aux rentrées. Nous croyons que ces problèmes existeront encore en 1983. Nous voulons que cette industrie soit dynamique et nous croyons que c'est le moteur du développement économique dans de nombreuses régions du Canada.

M. Wilson: Ce l'était.

M. Lalonde: Elle créera des emplois. Toutes les régions du pays en bénéficieront. Voilà pourquoi nous avons décidé d'offrir maintenant ces avantages supplémentaires, compte tenu des problèmes découlant des ventes moins nombreuses et des taux d'intérêt plus élevés que nous l'escomptions. Cette industrie fait face à de graves problèmes de rentrées. Cela est plus particulièrement manifeste parmi les petites entreprises. Voilà pourquoi nous nous efforçons de venir en aide aux petites entreprises dont la plupart sont canadiennes.

M. Thomson: Madame le Président, le ministre semble persuadé que les changements qu'il a faits ce soir redonneront à l'investisseur confiance dans l'industrie. En juin 1980, avant la présentation du Programme énergétique national, il y avait 461 derricks dans le bassin sédimentaire de l'ouest du Canada. Ce matin, il n'en restait que 121. Le ministre se rappelle peut-être que je lui avais posé une question immédiatement après la présentation du Programme énergétique national. A ce moment-là, l'indice du pétrole sur le marché des valeurs de Toronto était d'environ 5,100 points. Il est maintenant de 2,600 points. Cela représente une baisse de 50 p. 100.

Le ministre étant tellement convaincu que les changements qu'il vient d'annoncer redonneront confiance à l'industrie, accepterait-il de démissionner si seulement la moitié des 340 derricks que nous avons perdus, c'est-à-dire 170 derricks, reprenaient leur activité au cours des six prochains mois? Je voudrais que seulement la moitié de ces 340 derricks recommencent à fonctionner. Le ministre semble convaincu que les mesures qu'il a présentées ce soir feront monter l'indice du pétrole et du gaz de peut-être 1,000 points sur le marché des valeurs de Toronto, ce qui prouverait que ces mesures sont utiles, mais en est-il assez convaincu pour offrir de démissionner si cet objectif n'est pas atteint?

M. Murphy: Pourquoi pas une garantie absolue?

M. Lalonde: Madame le Président, mon collègue insiste sur les tours de forage. Je lui rappellerai d'abord que dès 1980,

Programme énergétique national

avant même l'instauration du Programme énergétique national, la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors admettait qu'elle ne pouvait plus écouler de gaz naturel parce que l'offre était excédentaire. L'Association prévoyait déjà une diminution de 40 p. 100 du nombre de tours en activité en Alberta. Je le répète, c'était avant l'annonce du Programme énergétique national et aussi avant que la récession en Amérique du Nord fasse diminuer encore davantage les travaux de forage.

Mon collègue rappelle souvent le grand nombre de tours qui ont quitté le Canada pour les États-Unis. Je lui dirai pour ma part qu'un bon nombre de ces exploitants n'ont pas trouvé là-bas l'Eldorado qu'ils imaginaient. Un bon ami de mon collègue et aussi un bon ami à moi a déménagé six tours aux États-Unis pour protester contre le Programme. De ses six tours, cinq sont présentement inactives. Il n'a pu en maintenir qu'une seule en activité.

M. Clark: Qu'est-ce que cela prouve?

M. Lalonde: Voilà où en sont les choses aux États-Unis qui n'ont pas de Programme énergétique national. J'exhorte mon collègue à se souvenir du milieu et du contexte général dans lequel évolue le secteur pétrolier à l'heure actuelle, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

M. Clark: Qu'avez-vous fait de votre courage, Marc? Mettez-donc votre siège en jeu.

M. Lalonde: Il faut envisager la situation sous cet angle-là. Nous attendons une grande recrudescence d'activité dans ce secteur. Comme je l'ai dit, il touche à l'heure actuelle à peu près la même partie de l'ensemble du gâteau qu'entre 1975 et 1980. En fait, 46 p. 100 lui reviennent à l'heure actuelle, contre 45 p. 100 à cette époque. Toutefois, il s'agit d'un gâteau beaucoup plus gros, un gâteau qui représente 163 milliards de dollars, contre 60 milliards seulement au cours de la période précédente. Le gâteau est peut-être plus gros, mais le pourcentage est resté le même. Si le secteur pétrolier ne peut pas s'en tirer dans ces conditions, je crains que même mon collègue ne puisse rien pour lui.

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'ai une ou deux questions à poser au ministre. D'abord, peut-il nous dire s'il a pris des mesures pour remédier au problème que constitue la non-exploitation de certaines quantités de pétrole et de gaz?

Deuxièmement, à la page 17, nous pouvons voir un tableau comparant les recettes que l'on prévoit maintenant avec celles qu'on escomptait en septembre 1981. Nous constatons une diminution de 25 milliards. Le ministre peut-il nous dire combien on a prévu, sur cette somme, pour les dépenses gouvernementales et quelles seront les répercussions de ce manque à gagner sur la situation financière du gouvernement et le déficit du compte courant?

M. Lalonde: Madame le Président, en ce qui concerne le ralentissement de la production pétrolière, j'ai dit que le gouvernement allait demander immédiatement aux compagnies de se limiter au minimum prévu dans les contrats conclus avec les fournisseurs étrangers. Autrement dit, on n'achètera plus de pétrole sur le marché du disponible à l'étranger. Le programme fait également état de diverses autres mesures, notamment l'aide financière accordée en vue de favoriser des trocs entre le Canada et les États-Unis dans l'Ouest plutôt que dans l'Est. Nous souhaitons négocier avec le secteur la possibilité de